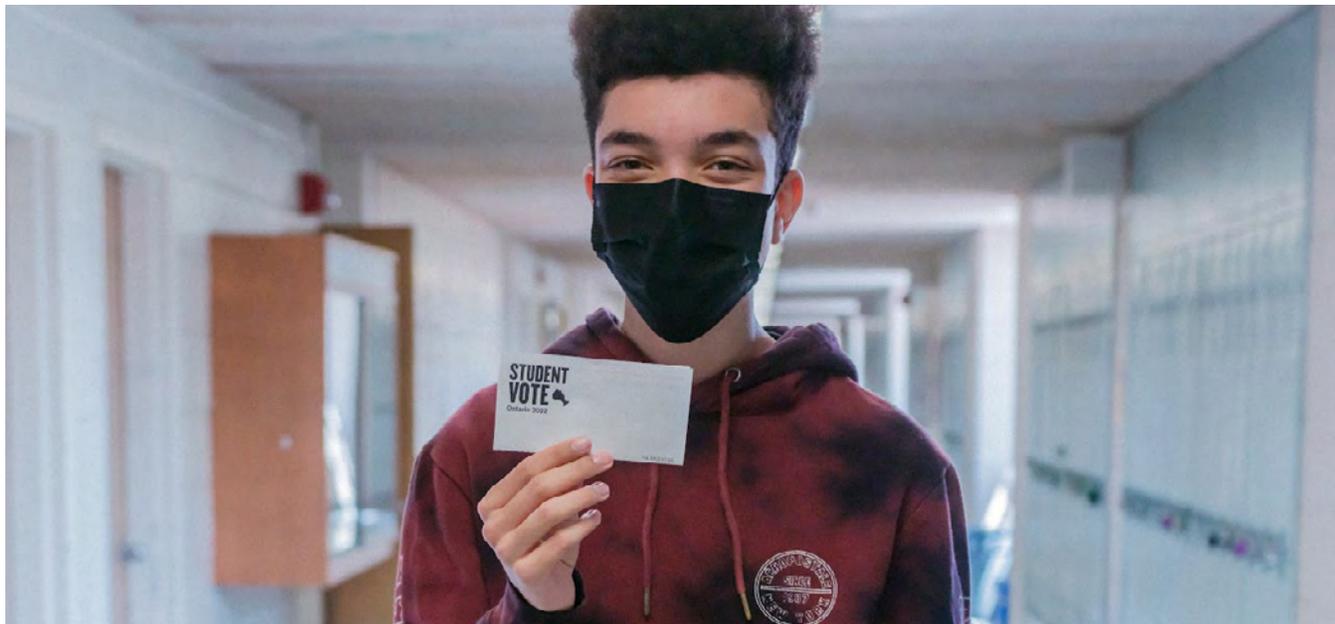


# Leçon 7 :

## Le processus électoral



### QUESTIONS GUIDES

- 1 Est-il important de voter aux élections?
- 2 Comment puis-je voter aux élections municipales?
- 3 Quels sont les obstacles à la participation électorale et qu'est-ce qu'ils signifient pour moi?

### APERÇU

Le droit de vote s'accompagne de la responsabilité de voter de manière informée et réfléchie.

Dans cette leçon, les élèves analyseront les différentes raisons de voter aux élections. Les élèves examineront ensuite les informations essentielles sur l'admissibilité des électeur.rice.s ainsi que quand, où et comment voter aux élections municipales. Par la suite, iels se renseigneront sur le taux de participation électorale et les obstacles à la participation électorale, puis réfléchiront aux futurs obstacles qu'ils pourraient rencontrer. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves créeront une vidéo imitant celles que l'on peut voir sur les réseaux sociaux précisant si, à leur avis, les citoyen.ne.s devraient voter ou si les élèves prévoient voter dans l'avenir.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, les élèves pourront :

- identifier pourquoi il est important de voter aux élections;
- expliquer les exigences et les étapes à suivre pour participer au processus électoral municipal;
- présenter les obstacles à la participation électorale;
- argumenter en faveur de l'importance de la participation électorale.

## Introduction

Gardez le mot de la fin

1. Distribuez une feuille de papier à chaque élève. Présentez l'activité en posant la question suivante : Est-il important de voter?
2. Visionnez la vidéo « [Pourquoi est-ce important de voter](#) » et demandez aux élèves de choisir une citation ou une raison de voter qui les a marqués, puis de l'écrire sur la feuille. Vous pouvez visionner la vidéo deux fois afin de permettre aux élèves de faire leur choix.
3. Demandez aux élèves d'expliquer la raison de leur choix à partir de la vidéo en écrivant une explication au verso de la feuille (p. ex. : ce qu'elle signifiait à leurs yeux, ce qu'elle leur a rappelé, le lien avec les apprentissages antérieurs).
4. Divisez les élèves en groupes de trois. Demandez à un.e élève de lire au reste de son groupe la raison retenue. Demandez ensuite aux deux autres élèves de parler de la raison, de ce qu'elle signifie. Pourquoi ces mots peuvent-ils être importants? Après quelques minutes, demandez à l'élève de lire le verso de sa feuille ou d'expliquer son choix. Répétez jusqu'à ce que chaque élève ait la chance de parler.

## Activités

1. Expliquez aux élèves que le vote dans le cadre des élections municipales se fait par bulletin de vote secret (Diaporama 7). Les électeur.rice.s remplissent leur bulletin dans un isolement et le plient ensuite pour cacher leur choix. À l'aide de la méthode « penser, jumeler, partager », demandez aux élèves de réfléchir à une ou plusieurs des questions suivantes :
  - Pourquoi est-il important de garder son vote secret?
  - Que pourrait-il se passer si les élections étaient tenues publiquement?
  - Pourquoi est-il important de s'assurer que le processus électoral est équitable et impartial?
2. À l'aide du Diaporama 7, passez en revue les aspects clés du processus électoral des élections municipales au Nouvelle-Écosse.

Questions guides :

- Qui a le droit de voter aux élections municipales?
- Qu'est-ce qu'une liste électorale?
- Quelles sont les différentes façons de voter?
- Comment indiquer mon vote sur le bulletin?

3. Expliquez le terme « taux de participation électorale » (Diaporama 7) et diverses statistiques sur les élections au Nouvelle-Écosse.

- Le taux de participation électorale est la part d'électeur.rice.s admissibles ou inscrit.e.s qui votent lors d'une élection.
- Avoir le droit de voter ne signifie pas toujours que la personne qui détient ce droit se présente aux urnes pour voter.

### NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les données sur le taux de participation électorale de votre municipalité sont peut-être disponibles en ligne. Si ces données sont disponibles, elles vous permettent d'avoir une discussion plus riche sur le taux de participation.

4. Distribuez des copies de l'Activité 7.1 et donnez aux élèves quelques minutes pour la compléter. Demandez aux élèves de répondre à chaque question aussi honnêtement que possible.

### NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Encouragez les élèves à ramener le questionnaire à la maison et à en discuter avec leurs parents.

5. À l'aide du Diaporama 7, examinez les principaux résultats de recherches sur le vote et les obstacles à la participation électorale. Il existe différents obstacles à l'exercice du vote, notamment la motivation et l'accès.

- Parmi les obstacles liés à la motivation figurent le faible niveau d'intérêt et de connaissances politiques, le sentiment d'un manque de considération, le cynisme et un moindre sens du devoir civique.
- Les obstacles liés à l'accès comprennent le fait de ne pas savoir quand et où voter, le manque de pièces d'identité, les difficultés à se rendre au bureau de vote, ainsi que les compétences linguistiques et l'alphabetisation.

6. Demandez aux élèves de réfléchir seul.e.s ou avec un.e partenaire au nombre de zéros inscrits dans le sondage sur le vote (Activité 7.1) et les obstacles qui pourraient influencer leur décision ou leur capacité à voter dans l'avenir.
7. En petits groupes, demandez aux élèves de discuter des mesures qu'ils pourraient mettre en place à l'avenir afin de réduire ces obstacles. Ensuite, faites un compte rendu en classe.

## Consolidation des acquis

Individuellement ou en groupes de deux, demandez aux élèves de créer une vidéo imitant celles que l'on peut voir sur les réseaux sociaux mettant en évidence trois éléments de réponses à l'une des questions suivantes. Vous pouvez inclure des graphiques visuels et un slogan.

- Est-ce que les citoyen.ne.s qui le peuvent devraient voter aux élections?
- Le vote est-il important?
- Êtes-vous un.e futur.e électeur.rice? Pourquoi?

## MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

<b>Les apprenant.e.s de la langue française</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définissez les mots clés au préalable (p. ex. : jour du scrutin, vote anticipé, vote par correspondance, bulletin accepté, bulletin annulé, liste électorale).</li></ul>
<b>Pédagogie inclusive</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rappelez aux élèves que les personnes nouvellement arrivées, les adultes qui ont de la difficulté à lire, les apprenant.e.s de la langue française, les personnes en situation précaire ainsi que d'autres groupes peuvent éprouver des difficultés à comprendre le système électoral ou à y participer.</li><li>• Mettez l'accent sur les pratiques visant à améliorer l'accès au vote et sur l'importance d'écouter toutes les voix. Évitez de vous concentrer uniquement sur les obstacles auxquels ces groupes pourraient être confrontés.</li></ul>
<b>Accommodements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'il n'est pas possible de travailler en équipes dans la classe, vous pouvez utiliser Google Docs pour les discussions et les réflexions de groupes.</li></ul>

## MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Tous les quatre ans, les électeur.rice.s de la Nouvelle-Écosse décident qui représentera leurs intérêts et dirigera leur communauté en élisant les membres de ses conseils municipaux.

Pour pouvoir voter aux élections municipales en Nouvelle-Écosse, vous devez :

- Avoir atteint l'âge de 18 ans au plus tard le premier jour de vote par anticipation de l'élection;
- Être citoyen.ne canadien.ne;
- Avoir vécu en Nouvelle-Écosse pendant au moins six mois avant le jour du vote par anticipation;
- avoir vécu dans la municipalité où vous avez l'intention de voter depuis le premier jour de vote par anticipation.

Selon votre lieu de résidence, vous pouvez voter pour la.le maire.sse (chef.fe du conseil municipal) ainsi que pour le(s) conseiller.ère.(s) (membres du conseil municipal). En fonction de votre éligibilité, vous pouvez également voter pour un.e membre du conseil scolaire acadien provincial.

Chaque municipalité de la Nouvelle-Écosse est responsable de la conduite de ses propres élections et de la détermination de la méthode de vote. Les options comprennent les bulletins de vote en papier, le vote en ligne, le vote par courrier, le vote par téléphone ou une combinaison de ces méthodes.

Ces dernières années, certaines municipalités ont adopté d'autres méthodes de vote, comme le vote électronique (e-voting). Le vote électronique est un terme général qui peut s'appliquer à diverses technologies utilisant des moyens électroniques pour faciliter le processus de dépôt ou de dépouillement des bulletins de vote.

Le jour du scrutin, le vote se fait à **bulletin secret**. Cela garantit la confidentialité du choix de chaque électeur.rice. Personne d'autre que celui-ci ne connaît le choix qui a été fait.

Le **bulletin de vote** dresse la liste des candidatures qui se présentent dans chaque course. Un espace est prévu à côté du nom de chaque candidat.e pour marquer son choix. Dans les élections au système uninominal majoritaire à un tour, les électeur.rice.s ont le droit de marquer leur choix pour autant de candidat.e.s qu'il

ya de membres élu.e.s dans la course. Par exemple, dans une course à plusieurs membres où cinq membres du conseil sont élu.e.s au suffrage universel, il est possible de voter pour jusqu'à cinq candidat.e.s. Par ailleurs, si un.e seul.e candidat.e est élu.e dans un quartier, il n'est possible de voter que pour une seule personne.

Un bulletin de vote est déclaré invalide par le.la scrutateur.rice lorsqu'il n'a pas été correctement marqué. C'est ce qu'on appelle un **bulletin rejeté**. Par exemple, l'électeur.rice a choisi plus que le nombre maximum de candidat.e.s autorisé, ou un bulletin n'était pas marqué clairement. Dans le cas des élections municipales, une course ou une section du bulletin de vote peut être déclarée valide tandis qu'une autre peut être jugée invalide.

Un **bulletin annulé** est un bulletin marqué ou déchiré par erreur et échangé contre un nouveau bulletin. Il est conservé séparément et n'est jamais placé dans l'urne.